

# La Croix

IN HOC SIGNO VINCES  
**La "Croix"**  
309 RUE SAINT-PAUL  
Boîte de Poste 388  
**JOSEPH BÉGIN**  
Directeur-Propriétaire  
Téléphone: Bell Main 0974.

JOURNAL CATHOLIQUE

309 RUE SAINT-PAUL, MONTRÉAL

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

(Payable d'avance)  
CANADA  
1 an, \$2: 6 mois, \$1.00  
EN VILLE  
(par la poste)  
1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.25  
STATS-UNIS  
ÉTRANGER (Union postale)  
1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25  
Un numéro, 5 sous

## Le petit Poucet qui se croit un grand homme

Quel triste gibier que ce petit bonhomme! Comment faire le portrait de ce petit Poucet, non pas caché sous une feuille de chou et avalé par un gros bœuf caillé, comme dit le conte, mais caché sous un tablier de peau de cochon et englouti dans le ventre de l'ogre franc-maçon!

Quand je vois ce pygmée frotter sa petite lime sur les colonnes de l'Eglise pour essayer de les couper, il me semble voir un rat gruger les tours de Notre-Dame pour les renverser.

Comme le diable doit rire, lui qui, avec toutes ses cohortes infernales, n'a jamais pu, depuis vingt siècles d'efforts, ébranler tant soit peu ces colonnes!

N'importe, il se sert de Poucet, comme le maçon d'un grain de sable pour faire son mortier.

«Tout fait nombre, dit-il. A force de Poucets ramassés par-ci par-là, je ferai une truëlle de mortier pour consolider la loge. Au reste, ce ne sont pas des géants que j'ai à mon service. La grande majorité des maçons qui marchent sous mon étendard sont des naifs et des imbéciles; des hommes de paille que je fais conduire par mon état-major répandu dans l'univers, et moi, leur chef, je les stimule et les modèle à ma guise. Tous se valent.

Ils ne feraient rien qui vaille, si je n'avais pas mes légions d'anges déchus pour leur souffler la haine que j'ai contre le Christ qui a renversé mon empire dans le monde par sa mort et l'établissement de son Eglise.

«Quand il est venu sur la terre, j'étais le roi du monde, tous les empires m'appartenaient, tous les hommes m'adoraient; j'avais sur eux la prélatrice que j'avais au ciel sur tous les anges avant ma révolte. Cette prélatrice sur ces hommes, je l'ai gardée jusqu'à la venue de l'Homme-Dieu; par l'établissement de son Eglise il me l'a fait perdre. Eh! bien, c'est cette Eglise que je veux renverser pour reprendre mes droits sur l'humanité déchue. Pour arriver à mon but, j'ai employé les persécutions; pendant trois siècles, j'ai soufflé la rage dans le cœur des tyrans: vains efforts; le sang des martyrs était une semence de chrétiens. Alors j'ai inventé les hérésies; et pendant des siècles tous les dogmes de l'Eglise ont été niés; mais à mesure que je les sortais de l'enfer ces hérésies étaient pulvérisées par l'autorité des Papes et des Conciles, et l'Eglise restait debout: solide sur le rocher de Pierre, vicaire du Christ.

«Jusqu'au XIV<sup>me</sup> siècle ni les persécutions ni les hérésies n'ont pu m'ouvrir un chemin pour remonter sur mon trône. Il m'a donc fallu recourir à d'autres moyens et, dans un grand conseil auquel j'ai convoqué mes innombrables légions, après avoir longtemps débattu ce grand problème de la conquête de mon royaume perdu, nous en sommes arrivés à cette conclusion: que l'unique moyen de remettre les hommes sous ma domination c'était d'organiser dans tout l'univers une société dont le travail consisterait à rétablir le paganisme ancien qui m'avait si bien servi durant plus de 4 000 ans.

«Le paganisme ancien disait à

l'homme qu'il est sur la terre pour jouir de la vie et des biens que le monde lui offre. Le païen n'ambitionnait, ne cherchait rien au-delà et la société païenne était constituée pour procurer ces biens aussi abondants et ces plaisirs aussi raffinés qu'ils peuvent l'être.

«Infuser l'esprit païen dans l'esprit des hommes, voilà le secret de ma force à l'avenir, et, pour en arriver là, nous allons organiser la Franc-Maçonnerie dont je serai le chef, tout comme le Christ est le chef de son Eglise.

«Il y a son représentant, j'aurai le mien, et la religion maçonnique sera l'ennemi de la religion catholique. Il faudra persuader à nos agents qu'ils sont de grands hommes, travaillant pour la régénération de la vérité et le bonheur de l'humanité; mais en réalité, c'est moi qui conduirai l'armée de la franc-maçonnerie.»

Et voilà comment Poucet s'imagine être un grand homme.

PIERRE BAYARD

## La "Croix" et la canaille du siècle

Bientôt la *Croix* commencera sa dixième année de bons combats. Nous devons lui rendre le témoignage qu'elle n'a jamais reculé devant l'ennemi quel qu'il fût et que, disant bien haut sa foi au Christ, elle ne s'est jamais prosternée devant les dieux du jour. Quelques-uns l'ont trouvée audacieuse, d'autres ont craint qu'elle ne fut trop téméraire; mais d'autres aussi, en plus grand nombre, bien convaincus que le bien ne se fait guère de nos jours sans forcer en quelque sorte les fauteurs du mal à reculer, ont applaudi aux campagnes de la *Croix*. A ceux-ci merci! Leurs approbations nous ont donné du courage; car il faut en avoir une certaine dose pour oser se battre avec la canaille du siècle et ne pas avoir peur de l'ameuter contre soi. J. B.

## L'ETEIGNOIR DES LUMIERES DU CIEL

On sait que Viviani, ancien ministre du travail, en France, s'est vanté un jour d'avoir éteint dans le ciel des lumières qui ne s'allumeraient plus. Récemment, on a distribué à la chambre française un rapport sur le budget de l'instruction publique, signé par Viviani lui-même et dans lequel on lit cette note du secrétaire du ministre du travail:

«Enfin, pour répondre à la remarque générale de M. le Rapporteur (Viviani), on ne peut mieux faire que de lui indiquer...»

Et là la page 315:

«M. le Rapporteur trouvera sous ce pli un plan d'études des lycées de jeunes filles qui lui permettra de se rendre compte...»

Ce sont là des lapsus calami... ceux dont s'égaie forttement la Chambre française aujourd'hui et qui l'édifie sur la méthode de «travail» de M. Viviani.

Il n'a même pas vu ce qu'il a signifié, ou l'a vu sans y voir clair... Ce que c'est que d'avoir «éteint les lumières d'en haut»!

## L'orangisme et l'Irlande

J'ai sous les yeux le résumé du discours que Winston Churchill est allé prononcer, non sans un certain courage, le 8 février dernier, dans la capitale de l'orangisme, sur le Home Rule.

Dire qu'il a fallu mettre Belfast presque en état de siège, y masser cinq mille soldats et toute la police, pour que le premier Lord de l'Amirauté pût y prononcer ce discours absolument inoffensif, en dépit des 25,000 loyalistes et des 40,000 loyalistes batons dont le loyal ordre d'Orange avait armés les loyalistes frères fanatisés!

En quoi consiste cette harangue impériale et «libérale», qui devait mettre tout feu et à sang? Elle consiste tout simplement à prouver que le temps de régler la question irlandaise, dans l'intérêt de l'Empire britannique, est arrivé et que le Home Rule serait pour l'Empire une vraie bénédiction, une cause de renfort incomparable. Ne serait-il pas en effet, au point de vue de l'Empire—c'est le seul où se mit l'orateur—dans l'intérêt incontestable de l'Empire de traiter enfin l'Irlande comme il vient de traiter les Boers de l'Afrique, après leur avoir fait cette guerre qui est une des hontes des annales impériales?

Est-ce que l'Irlande catholique, opprimée, foulée aux pieds, persécutée ignoblement depuis des siècles, mais toujours vivante, jamais vaincue, toujours fidèle à sa foi, à ses droits, ne mérite pas une autonomie, une indépendance locale analogue à celle dont l'Empire a bien dû gratifier les Boers? Ne fut-il pas forcé d'accorder, après bien des difficultés, au pays catholique français de Québec, et au Canada tout entier, cette autonomie, cette part nécessaire d'indépendance, de droits, de libertés que le loyal ordre d'Orange, aussi fanatique ici que là-bas, cherche à détruire, *per fas et ne jās*?

Au point de vue du loyalisme et, qui plus est, de l'impérialisme, la thèse de Winston Churchill est claire, irrefutable.

Mais le «loyalisme» orangiste qui se pique d'être l'âme de l'impérialisme, est tellement obtus, disons le mot, imbécile, que l'on ne parviendra jamais à lui faire accepter le Home Rule.

Depuis Gladstone et son premier projet de libération, l'orangisme s'est gargarisé, à jet continu, du calembour inepte: *Home Rule, c'est Rome Rule*, sans en avoir l'R.

Cela a suffi. Depuis lors, l'Ulster n'a pas cessé d'agiter le spectre du papisme et de hurler: *No Popery*. Le loyal ordre du désordre a répété, sans cesse, son *No Surrender*. Le vieux cheval de bataille de la Boyne s'est fourbu en mille cavalcades, parades et pétarades. Le Ho'llando-germain Guillaume s'est montré plus que jamais et partout son bâton de commandant en main, à la tête des légions maçonnico-orangistes, en proie au délire des persécutions, et les FF. du Canada ont répondu par leurs aboiements furibonds aux clameurs de l'Ulster.

Cela dure depuis plus de cinquante ans sans que cette musique endiablée ait produit un effet appréciable ni sur la masse anglaise ni sur l'Irlande catholique.

Le Home Rule, le «loyal ordre» ne le veut que pour lui-même: *Orange*

*ascendency*.

Le loyal ordre doit seul régner sur l'Irlande. Une infime minorité de cent mille loyalistes braillards, fanatisés au sein de leurs loyales loges, prétend faire la loi coûte que coûte à quatre millions d'Irlandais par la menace loyale de la guerre civile, même par le terrorisme à main armée...

Voilà l'ordre qui ose mettre sur sa loque jaune les grands mots: «Tolérance! Liberté! Egalité! Droits Égaux! etc, etc.»

Jamais l'orangisme ne s'est mieux peint au naturel qu'il ne l'a fait ces jours derniers. On a pu voir clairement en Irlande, en Angleterre et en Canada ce que signifient cette loque et ces grands mots.

Winston Churchill savait ce qu'il disait, en s'écriant à Belfast:

«Nous voyons enfin arriver le jour où, après de longs retards, cette île, au lieu de constituer une force de rupture dans l'Empire, se transformera en un nouveau centre d'union. Son lamentable et cruel cri de reproche, qui troubla si longtemps le concert de l'Empire, expirera quand la maudite machinerie, qui manufacture la haine et la conserve, sera brisée pour toujours... when the accursed machinery whereby hatred is manufactured and preserved shall be broken for ever...» (Star, 9 février 1912).

Ces paroles marquent désormais au fer rouge l'orangisme qui n'est pas la moindre partie du mécanisme maudit par le protestant, l'impérial, le «libéral» Winston Churchill.

L'Ulster est un ulcère greffé sur l'Irlande par la sanglante Elizabeth et le sanglant Cromwell. Il faut lire les historiens, même protestants, pour juger les procédés inouïs qui ont accompagné l'implantation systématique de la férocité puritaine par Cromwell, avec force expropriations et persécutions qui sévirent depuis l'assassinat légal de Charles Ie en 1649.

Les massacres dépeuprèrent l'Irlande dont le sol légalement confisqué fut vendu, partagé, donné aux soldats enrégés du «Protecteur».

On parqua les Irlandais dans le Connaught rendu désert par l'armée puritaine. Il leur fut fait défense de sortir sous peine de mort. Un cordon de troupes était chargé d'exécuter la consigne. De cette époque date l'émigration en masse.

La concentration des orangistes dans l'Ulster au nord du pays a commencé en 1790, époque de la fondation des loges du loyal ordre, qui furent organisées contre les Irlandais.

En 1782 on avait même une sorte de Home Rule. Mais le parlement irlandais était exclusivement composé d'aristocrates protestants. L'élection de catholiques et de protestants non conformistes était défendue. Les Irlandais, écrasés par ce despotisme parlementaire, se levèrent pour obtenir justice en 1791. C'est alors que le loyal ordre les repoussa à outrance. Les Irlandais firent la faute de se tourner du côté des révolutionnaires de France dont une armée, commandée par Hoche, devait venir à leur secours. Heureusement pour l'Irlande, cette entreprise insensée échoua complètement. La Verte Erin échappa, grâce à Dieu, grâce aux tempêtes, à l'invasion des «sans-culottes» venant leur apporter la Liberté, l'Égalité, la Fra-

ternité, ou la mort, comme ils firent en Belgique en 1795.

Mais cette faute des Irlandais fournit aux orangistes le prétexte d'afficher leur loyalisme. Depuis cette époque si tourmentée, l'ulcère a été entretenu avec des soins frénétiques par l'orangisme. Il a fait de l'Ulster son centre, son nid, son re-

## Il tergiverse, il transige

Lorsque nous avons su que MM. Monk, Pelletier et Nantel entraient dans le ministère Borden sans en exiger des garanties formelles, au point de vue canadien et patriotique, au sujet de la marine de guerre, nous avons tout de suite publiquement manifesté notre mécontentement, appréhendant que ce nouveau cabinet, formé sur un tel compromis, ne pouvait qu'aboutir à toutes sortes de reculades et de lâchetés, à l'instar de celui qui l'avait précédé.

Nous ne nous sommes pas trompés. Non seulement la loi de la marine est encore ce qu'elle était, mais il y a chez les gouvernants d'Ottawa une tendance à l'impérialiser davantage. Si on n'avait pas craint un soulèvement de la part de la province de Québec, il y aurait déjà longtemps que le gouvernement aurait fait ce pas.

Aujourd'hui se présente une autre question intéressante au premier chef des catholiques, c'est celle des écoles du Keewatin dont l'annexion au Manitoba et à l'Ontario est à l'étude aux Communes.

Eh! bien, que fait le gouvernement? Il tergiverse, il transige.

M. Borden fera bientôt adopter par sa majorité une résolution à l'effet d'engager la chambre en faveur de cette annexion.

Nous en avons vu le texte et nous n'y avons rien vu qui puisse nous permettre d'espérer que les catholiques du Keewatin, dans le partage qui sera fait de leur territoire, conserveront au moins leurs écoles séparées ou catholiques comme ils en ont le droit en vertu de leur constitution écrite dans les Statuts du Canada en termes si clairs, si évidents, que même Hughes et Sproule n'ont pu les contester.

Quels sont ces termes?

Bien que Belfast compte plus de 300,000 catholiques qui se sont abstenus de tout désordre, sur les exhortations du clergé, il est encore aujourd'hui le château-fort du loyal ordre.

Ce château-fort rappelle singulièrement ceux de certains bandits du moyen-âge... L. HACAULT.

Nous les lisons à l'article 10e du chapitre 72e des Statuts Refondus du Canada:

«Dans toutes les lois ou ordonnances concernant l'instruction publique, dans ce territoire, il doit toujours être décrété, qu'une majorité de contribuables d'un district—ou d'une partie des territoires ou d'une partie quelconque moindre ou subdivision de ce district ou de cette partie, sous quelque nom qu'elle soit désignée—peut y établir les écoles qu'elle juge à propos, et imposer et percevoir les contributions ou taxes nécessaires à cet effet; et aussi, que la minorité des contribuables du district ou de la subdivision, qu'elle soit protestante ou catholique, peut y établir des écoles séparées, et qu'en ce cas, les contribuables qui établissent ces écoles protestantes ou catholiques séparées ne sont assujétis au paiement que des contributions ou taxes qu'ils s'imposent eux-mêmes à cet effet.»

En face du péril qui menace nos coreligionnaires du Keewatin, quelques députés de Québec paraissent résolus à venir à leurs secours. Ils ont déjà discrètement manifesté au ministère leur intention de ne pas laisser se perpétrer ce nouveau crime contre les nôtres sans protester. Jusqu'à quel point résisteront-ils fermement au courant tory qui vient d'Ontario et de l'Ouest? L'avenir nous le dira.

N'avions-nous pas raison de prétendre, en octobre dernier, que nos droits comme catholiques et Canadiens français ne sauraient plus être respectés à Ottawa que par l'action d'un centre formé des meilleurs éléments politiques de tous les partis?

La vérité que nous avons alors prêchée apparaît aujourd'hui incontestable aux yeux des moins clairvoyants. JOSEPH BÉGIN.

## Le mariage devant la Cour civile à Montréal

Le mariage est un sacrement, non pas un simple contrat civil, et comme tel il tombe nécessairement sous la juridiction de l'Eglise.

L'Etat n'a donc pas le droit ni le pouvoir de déclarer valide une union que l'Eglise urait déclarée nulle ou vice versa.

D'ailleurs, dans presque tous les pays du monde, le mariage est considéré comme un acte religieux auquel l'Etat vient donner des effets civils dans l'intérêt de la société qu'il représente. Dans Québec en particulier, nos législateurs ont consacré ce principe en termes clairs dans le code civil. Cependant, le 22 du courant, à Montréal, l'hon. juge Charbonneau a rendu une décision contraire dans la cause d'Hébert vs Clouâtre.

Voici les faits: Eugène Hébert et Emma Clouâtre, tous deux catholiques, se mariaient, le 14 juillet 1908 devant le ministre protestant Timberlake à la Pointe Saint-Charles.

Cette union n'étant pas valide en vertu du décret *Tametsi* qui veut que les catholiques se marient devant leur propre curé ou un prêtre autorisé par lui, l'Officialité diocésaine, par un décret du 17 mars 1911, la déclara nulle.

Hébert se pourvut ensuite en justice pour faire annuler les effets civils du mariage et il obtint une décision en sa faveur de l'hon. juge Laurendeau le 27 du même mois.

La femme Clouâtre en appela à la Cour de Révision ou l'hon. juge Charbonneau, contre l'attente générale, aux applaudissements frénétiques de toute la presse protestante et à l'étonnement des juriconsultes, prononça le jugement suivant:

«La cour annule le jugement du 23 mars 1911, déclare le mariage desdits Eugène Hébert et Dame Emma Clouâtre, célébré le 14 juillet 1908 devant le révérend William Timberlake, sur production d'une licence en date du 9 juillet 1908, bon et valide; déclare que le Décret proclamé par la Congrégation du Concile de l'Eglise Catholique Romaine, le 2 août 1908, commençant par ces mots «Ne temere inurentur» n'a aucun effet civil sur ledit mariage, que le décret de l'Ordinaire du diocèse de Montréal en date du 12 novembre 1909 produit en cette cause par le demandeur n'a aucun effet juridique en ladite cause.»

Ce jugement est précédé de motifs qui font sourire tant ils témoignent d'erreurs. J. B.

## Qu'est-ce que la doctrine de Monroe ?

On peut affirmer, sans crainte de se tromper, qu'il n'y a pas une personne sur cent, en Angleterre, qui sache ce que c'est que la doctrine de Monroe ; il n'y en a même pas une sur mille qui ait la moindre idée de sa signification. Et il n'est nullement vraisemblable que le pourcentage soit beaucoup plus élevé aux Etats-Unis. Comme c'est le cas pour toute autre matière d'information générale, il est fort possible que cette doctrine soit mieux comprise en Allemagne, où elle est, en tout cas, mieux connue que dans aucun autre pays d'Europe, et ce pour des raisons que nous développerons plus loin. Et pourtant la politique qu'elle incarne est une de celles qui sont appelées à jouer un rôle important dans les affaires internationales de demain si elle ne le remplit déjà pas dans celles d'aujourd'hui. Il devient donc fort intéressant de savoir ce qu'est réellement cette importante doctrine et ce qu'elle signifie. Or, donc, la doctrine de Monroe est une politique étrangère des Etats-Unis d'Amérique éclose dans le cerveau du Président Monroe—d'où son nom—et qui a été développée par lui dans son premier message au Congrès le 2 décembre 1823.

Dans ce message, remontant aujourd'hui à plus de quatre-vingt-huit ans, Monroe posait en principe qu'il ne devait être permis à aucune puissance européenne d'étendre ses possessions dans l'hémisphère occidental ou d'en acquiescer de nouvelles. Cette doctrine a, il est vrai, été diversement interprétée par les hommes d'Etat et les savants, mais, sauf pour des détails de minime importance, les divergences d'opinion n'ont guère été sérieuses, tous étant d'accord pour reconnaître que la politique que la doctrine de Monroe a établie ou cherché à établir se résumait, en somme, à ceci : « l'Amérique aux Américains ».

Les Etats-Unis étaient alors une nation jeune, qui, malgré la guerre victorieuse avec la Grande-Bretagne, en 1812, sortait à peine de l'enfance. Toute son histoire et son existence, en tant que peuple indépendant et autonome, n'embrassait qu'une période de 47 ans. Dans ces conditions, une telle prétention semble naturellement dénoter une certaine dose de détermination et même de téméraire confiance en soi de la part des membres de cette jeune fédération d'Etats indépendants. L'esprit ancestral britannique qui les avait menés à la victoire dans leur lutte pour l'indépendance vivait encore en eux et fut sans doute pour beaucoup dans leur effronterie à dicter des conditions à toute l'Europe, car, en fait, c'est bien là ce qu'ils faisaient. Leur succès dans la guerre de 1812, aussi, les encourageait, ignorants ou tout au moins oublieux qu'ils étaient du fait que l'Angleterre avait à cette époque les mains liées dans la Péninsule et que la seconde « rossée » qu'ils lui avaient donné n'était pas probante. Leur armée et leur marine étaient toutes deux trop faibles et trop indisciplinées pour leur permettre d'envisager sans crainte d'un désastre un conflit avec les troupes aguerries de l'Europe. Dans ces conditions, les puissances européennes, prises isolément ou collectivement, ont sans doute dédaigné et tourné en dérision la manifestation de Monroe.

**Les résultats de la temporisation**  
Afin de comprendre complètement la question ou tout au moins pour mieux nous en rendre compte, examinons brièvement les causes qui amenèrent la situation qui dans l'esprit du Président Monroe justifiait son attitude. Depuis dix ans au moins, avant la proclamation des principes de la « doctrine », le Mexique et les autres colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, la Colombie, le Chili, le Pérou et Buenos-Aires, étaient en état de révolte. Comme

toujours, l'Espagne ne faisait ni n'essayait de rien faire de pratique pour donner satisfaction aux réclamations de ses colons ou forcer ceux-ci à se soumettre.

En fait, elle se bornait, sous le roi Ferdinand, à soutenir sa réputation de « terre de demain ». Finalement, réduit aux mesures extrêmes, conséquence naturelle de ses hésitations, de ses lenteurs et de sa complète incapacité, Ferdinand VII fit appel aux Alliés, c'est-à-dire à la Russie, la Prusse, l'Autriche et la Grande-Bretagne, qui tenaient alors en main les destinées de l'Europe et demandèrent leur aide. Non sans quelque délai, la Russie offrit de mettre à sa disposition une flotte de navires de guerre pour aller soumettre les colonies rebelles, et finalement cette flotte se mit en route. Mais, en arrivant à Cadix, on s'aperçut qu'elle n'était pas en état de traverser l'Atlantique, d'où nouvelle remise du départ à une date ultérieure. Ceci se passait en 1818. Dans l'entretemps la nouvelle de l'expédition projetée était parvenue en Amérique. Elle fut promptement exagérée et se transforma en annonce positive d'un mouvement contre les colonies, avec l'aide des Alliés. Qu'allait-il advenir si l'Espagne réussissait ? Non seulement elle allait concéder des territoires coloniaux aux Alliés—tout au moins à la Russie—en paiement de leurs services, mais encore elle allait immédiatement chercher à tirer vengeance des Etats-Unis, dont l'exemple avait été la cause des troubles des colonies espagnoles et dont les sympathies étaient naturellement allées à leurs camarades révolutionnaires. Il n'y avait pas de temps à perdre, il fallait agir et c'est ce que l'on fit. Monroe, qui était alors dans la première année de sa présidence, proposa immédiatement à son cabinet de décider que seule, l'absolue indépendance des colonies espagnoles pourrait donner satisfaction aux Etats-Unis. Puis, de nouveaux délais dans le départ de l'expédition hostile espagnole ayant donné le temps de mettre à exécution la proposition de Monroe, les Etats-Unis reconnurent officiellement, le 4 mai 1822, l'indépendance de toutes les colonies, le Sénat votant 100,000 dollars pour y accrédiéter des ambassadeurs. Le bruit d'une intervention de puissances européennes, en dépit de l'action américaine ou au mépris de celle-ci, surexcita au plus haut point les esprits de la population des Etats-Unis et cette surexcitation aboutit à la proclamation par le Président Monroe, dans son message de l'année suivante, de la fameuse doctrine. Voici en quels termes (tirés de ce document mémorable) s'exprime Monroe après un long et fatigant exposé des causes qui provoquèrent l'action américaine : « La « bonne foi et les relations amicales » qui existent entre les Etats-Unis « et ces Puissances nous obligent à « déclarer que nous considérerions « toute tentative de leur part d'« tendre leur système à une portion « quelconque de cet hémisphère « comme un danger pour notre paix « et notre sécurité. » Et, un peu plus loin : « Il est impossible que les « puissances alliées étendent leurs « système politique à une portion « quelconque de l'un ou l'autre con- « tinent (Amérique du Nord ou du « Sud) sans mettre en danger notre « paix et notre bonheur... Il est éga- « ment impossible, par conséquent, « que nous envisagions une telle in- « tervention, sous quelque forme « qu'elle se produise, avec indiffé- « rence. »

### Un élément constitutif de la politique nationale

La déclaration de ce principe de non-intervention de l'étranger fut approuvée avec enthousiasme, non seulement par le gouvernement, mais par le peuple américain tout

entier ; elle devint immédiatement un élément constitutif de la politique nationale, et fut connue depuis sous le nom de Doctrine de Monroe. Qu'elle fut reçue par l'Espagne et le Portugal, dont les droits sur le Brésil se trouvaient ainsi attaqués, avec une calme indifférence ou même qu'elle fit rire, ainsi que nous l'ont rapporté certains historiens, cela est possible. Toutefois son effet moral fut suffisant pour provoquer, par la suite, l'établissement de républiques indépendantes au Mexique ainsi que dans tous les Etats de l'Amérique du Sud, à l'exception du Brésil qui resta un empire sous le protectorat du Portugal jusqu'en 1889, époque à laquelle un mouvement révolutionnaire détrôna Dom Pedro et donna naissance à une république en plus.

Il ne se présenta plus d'occasion de faire appel à l'application de la Doctrine jusque vers la seconde moitié du siècle dernier, lorsqu'une coalition de la France et de l'Autriche aboutit à l'établissement d'un empire au Mexique et à l'installation de l'archiduc Maximilien sur le trône comme empereur. On aurait pu croire que c'était là, pour les Etats-Unis, une bonne occasion d'appliquer leur Doctrine de Monroe si vantée. Mais la France et l'Autriche avaient bien choisi leur moment. Les Etats-Unis étaient alors agités par les dernières convulsions de leur propre guerre civile et toutes leur forces étaient mises à contribution pour mener à bonne fin une lutte prolongée et épuisante. Ayant les mains pleines, il leur fallait renoncer à toute action contre la violation ouverte de leur doctrine favorite jusqu'à ce qu'ils eussent remporté la victoire sur la Confédération du Sud. Mais, avant cela, se produisit un événement qui leur épargna la peine d'agir, comme ils en avaient parfaitement eu l'intention, ainsi qu'on le sait fort bien dans les sphères officielles, pour renverser « l'usurpateur autrichien ». En effet, le soulèvement victorieux du peuple mexicain lui-même, sous la conduite de Juárez, le détrônement et l'exécution de Maximilien et le rétablissement de la République mexicaine, avec Juárez comme président, les en dispensa.

Rien d'important n'est à signaler ensuite dans les affaires américaines, en ce qui concerne la Doctrine de Monroe, jusqu'à l'« incident Vénézuélien » qui se produisit en 1895. Une controverse entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis entra dans sa phase aiguë en décembre de la dite année, époque à laquelle le Président Cleveland communiqua, par un message spécial au Congrès, la correspondance qui avait été échangée sur la question entre le Secrétaire d'Etat américain et Lord Salisbury. Bref, l'« incident » était une question de frontière entre la Guinée anglaise et la Vénézuéla dans l'Amérique du Sud. C'était en réalité la continuation d'une querelle vieille de deux siècles entre la Hollande et l'Espagne et transmise à ceux qui avaient repris leur succession. Déjà, en 1844, Lord Aberdeen avait proposé de prendre comme frontière la rivière Moroco. Depuis, les négociations avaient continué sans aucun espoir de succès et cette simple contestation au sujet d'une délimitation n'aurait, en temps ordinaire, guère attiré l'attention. Mais la controverse grossit avec le temps jusqu'à prendre une forme qui devait appeler l'intervention de la Doctrine de Monroe.

Finalement, le Vénézuéla se plaignit de ce que la Grande-Bretagne, avec ses prétentions injustes, reculait de en plus la frontière vers l'Ouest, étendant ainsi sa juridiction dans ses possessions de la Guinée, ce qui constituait tout simplement une atteinte aux droits territoriaux du Vénézuéla. Ce dernier demanda aux Etats-Unis de le protéger contre cette violation ouverte de la Doctrine de Monroe.

Une correspondance considérable, entre le Secrétaire d'Etat américain Olney et Lord Salisbury s'ensuivit, et ce fut cette correspondance que le Président Cleveland communiqua, en

dernière instance, au Congrès. Dans le message relatif à cette communication, il s'appuya fortement sur la Doctrine de Monroe, affirmant que la question qui était soulevée touchait aux intérêts vitaux et à la sécurité des Etats-Unis. Il déclara que c'était le devoir des Etats-Unis de considérer l'appropriation de terres ou l'exercice du gouvernement sur la moindre parcelle de terre dans les justes limites territoriales du Vénézuéla comme une agression voulue de la part de la Grande-Bretagne à laquelle il fallait résister par tous les moyens.

### Nécessité d'une grande flotte.

La publication de ce message provoqua une grande émotion aux Etats-Unis et les risques d'un conflit avec l'Angleterre furent discutés ouvertement. Que ces risques eussent été grands, à cette époque, pour les Etats-Unis, avec leur flotte si manifestement inférieure à celle de l'Angleterre, tous les Américains sensés doivent l'avoir pensé, et, en Angleterre, on trouva tout étonnant et on critiqua même sévèrement le calme et la patience que Lord Salisbury opposa à ce « bluff » de Cleveland. Cependant Lord Salisbury, quoique cédant en apparence à la suggestion américaine de nommer une commission, triompha en réalité. En effet, quatre ans plus tard, cette commission arriva à un arrangement qui tout en ayant l'air d'être favorable aux Etats-Unis et à leur « protégé » était, en réalité, nettement en faveur de la Grande-Bretagne. Un important effet de la « reculade » de Lord Salisbury, comme l'on disait en Amérique, a été l'établissement de la Doctrine de Monroe sur une base plus solide qu'auparavant, et son maintien comme article non écrit de la Constitution n'a jamais cessé d'être le refrain du couplet national chanté par Théodore Roosevelt, qui fut le réel successeur de Grover Cleveland à la présidence. La nécessité d'une grande marine a toujours été le texte de ses discours, depuis son accession à la présidence de la République américaine. Il est peut-être, hors de doute, que la plupart de ses actes ont toujours été inspirés par ceux de l'Allemagne. On n'ignore pas, dans les sphères officielles américaines, que l'Allemagne convoite depuis longtemps les Républiques de l'Amérique méridionale et centrale et que cette convoitise va de pair avec l'espoir de détenir un jour le canal de Panama. Plus d'une fois, à l'occasion des fréquentes révolutions et des guérillas des petites républiques, on l'a surprise coquetant avec l'un ou l'autre des partis en présence, afin de s'insinuer dans ses bonnes grâces, et elle a reçu plus d'un avertissement calme mais ferme des Etats-Unis. A contre-cœur, l'Allemagne a été obligée de reculer. Mais elle ne l'a fait que pour mieux choisir son moment. Elle attend que sa marine soit devenue assez puissante non seulement pour en venir aux prises avec celle des Etats-Unis, mais aussi pour l'emporter sur elle. Le monde s'est demandé avec étonnement quel pouvait bien être le motif qui poussait soudainement l'Allemagne à créer l'immense flotte qu'elle est actuellement en train de construire. A défaut de toute autre raison apparente, on a naturellement présumé que c'était en vue de la conquête de l'Angleterre qu'elle mettait sur le chantier ses nombreux dreadnoughts. Mais il est plus probable, que si, en ces derniers temps, elle a accru dans d'aussi fortes proportions sa marine, c'est parce qu'elle guigne toujours les Républiques de l'Amérique du Sud, comme colonies utiles à son expansion territoriale et comme refuge pour le trop plein de sa population.

En tous cas, telle est l'opinion que l'on a récemment attribuée à une autorité qui n'est autre que l'amiral Dewey, le héros américain de Manille. S'il est dans le vrai, et il n'y a pas de raison de douter de l'opinion d'un observateur aussi sagace et d'un chef aussi expérimenté, l'épouvantail allemand devrait cesser d'être mis en avant en Angleterre avec autant d'acuité qu'on l'a fait en ces derniers

temps. Tout au moins cette nouvelle interprétation des faits devrait amener la Grande-Bretagne et les Etats-Unis à faire cause commune pour s'opposer à l'accroissement de la puissance navale de l'Allemagne. L'augmentation rapide et continue de la flotte des Etats-Unis, depuis la guerre avec l'Espagne, avait été attribuée jusqu'ici à un réveil de l'esprit guerrier chez les Américains à la suite de leurs succès sur mer à Manille et à Santiago. Mais la vraie signification de l'augmentation continue de la flotte américaine est tout autre. Cette augmentation a sa raison d'être dans les intentions des Allemands telles qu'elles ressortent de leur tactique suspecte. Les Etats-Unis ne veulent pas seulement maintenir, mais aussi imposer la Doctrine de Monroe.

## Deux mots au « Pays »

L'auteur de l'article « La vérité, toute la vérité », paru dans le *Pays* du 17 février, s'est levé un beau matin tout à fait de mauvaise humeur.

Sans raison apparente et sans avertir personne, il se précipite vers son encrier plein d'antiquailles pour en tirer quelques accidents survenus dans certaines écoles de Frères au cours du 19e siècle et même du 17e.

L'auteur de l'article en question a dû se permettre l'exhumation de faits qui, d'ailleurs, peuvent se produire dans les meilleures familles, comme dans les écoles les mieux tenues, à la suite de rudes tracasseries de la part d'élèves qui avaient irrité les nerfs chatouilleux du maître-férule.

Au surplus, la carrière de l'éducateur n'est-elle pas assez pénible déjà par elle-même sans qu'on essaie de l'assombrir par des réminiscences fâcheuses ?

D'ailleurs, quel est le maître, laïque ou religieux, qui peut se flatter de n'avoir jamais, dans l'espace de quinze ou vingt ans, distribué quelques taloches dans un moment d'impatience ?

Que celui qui, parmi les instituteurs de tout plumage, est indemne sous ce rapport jette la pierre à son confrère.

Qui pourrait compter le nombre de fois et dire jusqu'à quel point la patience du maître est mise à l'épreuve au cours d'une année scolaire et même de six heures de classe !

J. F. V.

### L'annexion du Keewatin au Manitoba

Sous cette rubrique nous lisons dans les *Cloches de Saint-Boniface* :

« Au moment où nous mettons sous presse la question de l'annexion du Keewatin au Manitoba semble sur le point d'être posée officiellement devant les autorités législatives du pays, tant à Ottawa qu'à Winnipeg. Nous ne voulons dicter à personne une ligne de conduite dans cette grave et complexe affaire, mais nous avons le devoir de rappeler aux hommes d'état que les habitants du nouveau territoire à annexer au Manitoba possèdent des droits scolaires naturels, constitutionnels et acquis. Pas n'est besoin des péfier ces droits ni de rappeler sur quelles bases inébranlables ils reposent. Les adversaires des écoles séparées eux-mêmes ne les contestent plus et le plus haut tribunal de l'Empire les a consacrés par un jugement solennel dans la question scolaire manitobaine, laquelle n'a pas encore été réglée selon le droit ni selon l'ordonnance du Conseil privé.

« Nous revendiquons donc une fois encore nos inaliénables et imprescriptibles droits scolaires et nous formulons le vœu que la réouverture de la question soit pour les opprimés l'aurore de l'avènement de la justice. Nous ne demandons pas de privilèges, mais nous réclamons simplement justice.

« Que tous les catholiques du Canada veuillent bien adresser au Ciel de

serventes prières à cette intention et que les fidèles du Manitoba redoublent de ferveur dans la récitation des prières publiques prescrites le 30 novembre dernier par S.G. Mgr l'Archevêque. »

### CATHOLIQUES ET PROTESTANTS AUX ETATS-UNIS

D'après de récentes statistiques fournies par les ministères du Commerce de Washington, toutes les sectes protestantes réunies comptent environ 20 millions de fidèles. Les sectes les plus nombreuses sont les méthodistes (5,700,000), les baptistes (5,600,000) et les luthériens (2,100,000). Ces chiffres font comprendre l'importance des communautés catholiques qui avaient lors du dernier recensement général, en 1906, 12,079,000 membres, soit plus du double de la secte la plus nombreuse.

La statistique donne aussi un tableau comparatif entre le nombre de fidèles en 1890 et celui de 1910. Les protestants étaient alors environ 14,000,000 ; ils ont donc augmenté leur chiffre d'un tiers en vingt ans ; les catholiques avaient en 1890, 6,258,000 adeptes ; ils ont doublé ce chiffre en moins de vingt ans.

Cependant, en dépit de cette augmentation relative considérable, nos coreligionnaires des Etats-Unis font tous les jours d'immenses pertes.

### NOUVEAUTE LITTERAIRE

MANUEL DE THEOLOGIE MYSTIQUE, ou les grâces extraordinaires de la vie sur naturelle expliquées, par le R. P. Arthur Devine. Ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé Ch. Maillet. Un beau volume in-16 Jésus de xxiv-734 pages. Broché 5 fr. Relié pleine percaline, tranche-jaspée, 6 fr. 50. — Avignon, Aubanel Frères, éditeurs, imprimeurs de N. S. P. le Pape.

Venant après plusieurs ouvrages du plus grand intérêt, ce nouveau volume est un témoignage remarquable de la patience et de la piété, non moins que de l'activité de l'auteur.

L'ordre suivi dans ce *Traité* est celui du compendium du *Directoire mystique*, de J.B. Scaramelli, par le R. P. F.-V. Voss, prêtre de la Congrégation des Saints Coeurs de Jésus et de Marie.

La première partie traite de la théologie mystique en général, de ses divisions, de ses objets, de ses causes ou principes, et de ses fruits ou effets. La seconde partie est consacrée à la préparation et aux dispositions nécessaires pour la contemplation. Elle comprend la prière et la méditation, la mortification active et passive.

La troisième partie fait aborder au lecteur la considération des différents degrés de la contemplation et le conduit du premier au dernier degré de ce monde sublime et infus de la prière. Pour la hiérarchie des degrés de la contemplation — quant à l'ordre et au nombre, comme pour la disposition des quatre parties de l'ouvrage — l'auteur a suivi la méthode de Scaramelli.

La quatrième partie fait suite à l'étude de la contemplation infuse et traite de phénomènes qui sont distincts de la contemplation, mais lui sont cependant connexes, parce que, la plupart du temps, ils se produisent pendant la contemplation, et que ces faveurs sont accordées aux Ames contemplatives plus fréquemment qu'aux autres.

Comme on le voit, ce *Manuel* est composé de main de maître, et montre que l'auteur ne s'est point laissé effrayer par l'étendue et la gravité de son sujet, mais qu'il le possède parfaitement.

Les directeurs et les Ames pieuses, vivant dans le cloître ou dans le monde, trouveront dans ce volume une véritable mine de pensées et d'encouragements spirituels. En explorant cette mine, les uns et les autres ne manqueront pas d'apprendre beaucoup de choses sur les sublimes opérations de l'Esprit-Saint dans l'Âme chrétienne.

Nous avons fait une nouvelle édition du décret *Ne temere*, texte latin et traduction française en regard. En vente aux bureaux de la Croix.

# La situation politique de M. l'abbé Lemire

Sous ce titre, la *Croix du Nord* a publié cette note que nous reproduisons à titre documentaire:

«Le bruit a couru ces jours-ci à la Chambre et dans la région d'Hazebrouck que M. Lemire se proposait de donner prochainement sa démission de député.»

«Mais, au courant de notre enquête, nous avons appris de bonne source que l'autorité diocésaine avait fait savoir au député d'Hazebrouck qu'il lui était interdit désormais de se présenter à n'importe quelle élection.»

«Plusieurs membres du comité politique de M. Lemire auraient reçu notification de cette interdiction.»

A cette note, M. l'abbé Lemire a répondu par la lettre suivante:

«La *Croix du Nord* publie deux sortes d'informations auxquelles je désire répondre:

1. «J'aurais eu l'intention de donner ma démission, et ce bruit aurait couru dans le pays et à la «Chambre.»

«Pas du tout. Le bruit qui a couru, c'est que j'aurais été sommé de démissionner, ce qui n'est pas la même chose.»

«Eh bien! non. Personne m'a adressé de sommation de ce genre et de plus je n'ai jamais eu la moindre envie de démissionner.»

2. «L'autorité diocésaine ne m'aurait interdit de me présenter à l'avenir et plusieurs de mes amis en auraient été avisés.»

«Depuis quand, Monsieur le Gérant, l'autorité diocésaine ou une autorité régulière quelconque s'exerce-t-elle par des ordres ou par des communications dont il ne reste ni preuve, ni trace?»

«Je vous prie donc également de rappeler à vos lecteurs que je jouis de la plénitude de mes droits civiques et politiques, que rien ne les a entamés, et que je suis et reste électeur éligible.»

«Quant aux membres de mon comité qu'on mêle indûment à toutes ces histoires dont le pays commence à se fatiguer, ils prendront conseil de leur conscience, et, dans l'avenir comme dans le passé, ils feront leur devoir.»

Dans les commentaires, dont la *Croix du Nord* fait suivre la publication de cette lettre, nous lisons ces lignes:

«Pour finir, nous donnons acte à M. Lemire qu'il n'a pas «la moindre envie de démissionner», bien que les journaux du soir annoncent aujourd'hui encore que le bruit de sa démission circule dans les «milieux parlementaires».

«Nous concédons également que toutes ces histoires fatiguent le pays» où bon nombre de ses amis d'autrefois s'accordent pour dire que son cas est de plus en plus indéfendable.

«Mais nous maintenons que l'interdiction de se représenter à n'importe quelle élection lui a été signifiée de la part de l'autorité diocésaine, par la voie régulière de la hiérarchie. De cela nous sommes absolument certains.»

«Cette voie-là ne procède pas par des ordres.»

Ajoutons que, dans un droit de réponse qu'il adresse, d'autre part, à la *Dépêche*, de Lille, le député d'Hazebrouck affirme qu'il n'a pas été question pour lui d'une mise en demeure de démissionner.

Le *Petit Bleu*, offensé de cette interdiction, conseille au prêtre de se révolter:

«Les résolutions de M. l'abbé Lemire vont-elles se trouver entamées par l'interdiction archiépiscopale?»

«Cette interdiction est-elle, d'ailleurs, pour une conscience catholique, de quelque légitime valeur?»

«Il faudrait bien peu connaître le tempéramment combatif et la belle droiture de M. l'abbé Lemire, pour croire qu'il mettra son républicanisme dans sa poche et s'inclinera de

vant les ordres de l'archevêque de Cambrai.»

L'*Ami de l'Ordre* répond fort justement:

«Allons donc! Mais qu'est devenu la vieille antienne du «cléricalisme»? «Les curés à la sacristie! clamaient. Plus de prêtres dans la politique!»

«Et maintenant que les autorités ecclésiastiques répriment les ardeurs politiques d'un de leurs subordonnés, on trouve qu'elles en prennent à leur aise, on conseille au subordonné de n'en rien croire et... l'on va crier sûrement à l'intolérance!»

«Voilà bien prise sur le vif la sincérité de nos adversaires, et bien dissipée leur fameuse équivoque sur le «cléricalisme». C'est bien le catholicisme et rien que lui qu'il combattent sous ce nom.»

C'est en définitive à l'imprimerie de la *Croix* qu'il faut venir pour trouver le bon travail et le bon marché.

## Autres preuves des mauvais effets des mariages mixtes

On sait que l'Eglise catholique est hostile aux mariages mixtes, c'est-à-dire aux mariages conclus entre catholiques et protestants.

Une statistique publiée récemment par l'Eglise nationale protestante du Wurtemberg montre combien cette hostilité est justifiée.

Sur 3,526 garçons nés de mariages mixtes, 2,131 sont élevés dans le protestantisme et 1,164 élevés dans le catholicisme; le baptême n'a pas été donné à 388.

Sur 1,464 mariages mixtes, 819 ont été contractés d'après le rite protestant; 416 d'après le rite catholique; 225 ont eu lieu sans aucune bénédiction religieuse.

La même statistique attribue aux mariages mixtes un nombre proportionnellement plus élevé de divorces qu'aux mariages ordinaires.

Il résulte de ces chiffres que les mariages mixtes sont fatals pour le maintien de la foi catholique dans l'âme des enfants qui en sont issus et d'une manière générale, pour le maintien de l'esprit religieux dans les familles.

## AVIS

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné *Loi des compagnies*, il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 10e jour de janvier 1912, constituant en corporation Noël Adélaré Ostigny, fourreur, de Valleyfield, Ernest Alfred Schmidt, courtier, et Gustave Boulanger, pharmacien et chimiste, tous deux de la cité de Montréal, Rosa Rousseau, fille majeure, Fabiola Boulanger, épouse séparée de biens de Louis Aristide Rousseau, notaire, et Louis Aristide Rousseau, notaire, tous trois d'Ormstown, tous de la province de Québec, pour les fins suivantes: — Fabriquer, importer, exporter, acheter et vendre des drogues, extraits, teintures, essences, huiles, savons, engrais chimiques, pâtes de bois, papiers, cuirs artificiels, cellulose, médécines brevetées ou autres et articles pour la toilette, poudres et cosmétiques, faire le commerce de pharmacie de gros et de détail. Fabriquer au moyen d'in-

grédients chimiques et en général fabriquer toutes espèces de briques, pierres artificielles, ciment, concrets et bétons pouvant servir à la construction de maisons et édifices, trottoirs, chemins, murs, macadams, et faire le commerce de propriétés, terres et lots à bâtir ou ces divers matériaux et compositions chimiques ou mélanges peuvent être utilisés. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de «La Compagnie d'entreprises Chimiques, Limitée». — The Enterprise Chemical Company, Limited, avec un capital-actions de cent mille dollars, divisé en 1,000 actions de cent piastres chacune, et le principal lieu d'affaires de ladite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 16e jour de janvier 1912. THOMAS MULVEY, 45-41 Sous-secrétaire d'Etat.

### DECRET «NE TEMERE»

On peut se procurer à la *Croix* le décret *Ne temere* sur les fiançailles et le mariage.

Nous en avons fait une édition spéciale du texte latin avec la traduction française en regard.

Vu la tempête qu'il soulève en Canada de la part des protestants de toutes les nuances, il importe que tous les catholiques soient bien fixés sur les termes propres du décret afin de l'observer à l'occasion et d'être en mesure de repousser au besoin les attaques de ses adversaires.

Pour la propagande, nous avons établi les prix suivants, franco: 1 exemplaire .10 25 « \$1.75 100 « 5.00 Caractère bien lisible.—Jolie couverture.

## A NOS LECTEURS

N'oubliez pas, cette semaine, de payer votre abonnement à la «Croix».

## Avis importants

1. — L'abonnement à la «Croix» est payable d'avance et nous invitons nos lecteurs à satisfaire fidèlement à cette obligation.

2. — Tout chèque à l'ordre de la «Croix» ou de son directeur doit être fait payable au pair à Montréal. S'il ne l'est pas, le signataire doit ajouter, au montant qu'il veut payer, 15 cts pour les frais de perception dudit chèque.

3. — Tout lecteur qui désire cesser de recevoir la «Croix» doit au préalable payer tout ce qu'il doit à notre administration et nous aviser LUI-MEME de son désir. Autrement, s'il compte sur son maître de poste pour nous donner tel avis, il doit s'attendre à des désagréments, car, souvent, le maître de poste oublie ou néglige de le faire et de là naissent des différends dont nous voudrions éviter les conséquences à nos lecteurs.

LA DIRECTION

## LE PACIFIQUE CANADIEN

### PRIX REDUITS

Du 1er mars au 15 avril. Billets de seconde classe pour colons, de Montréal à Nelson et Spokane, Vancouver, Victoria, Seattle et Portland \$47.70 San Francisco, Los Angeles, San Diego \$48.00 Prix réduits pour beaucoup d'autres endroits.

BUREAU DES BILLETS 218 rue St-Jacques.—Téléphone Main 3732-3733, ou aux gares Viger et Windsor.

## UNE BONNE SEMENCE A FAIRE

### LETTRE PASTORALE DES PERES DU PREMIER CONCILE PLENIER DE QUEBEC

Nous n'avons pas à démontrer l'importance de ce document. Il suffit de savoir que c'est tout l'Episcopat du Canada qui en est l'auteur pour lui reconnaître un caractère de haute sagesse. Et il traite de questions si vitales que nous avons cru devoir en faire une grande diffusion, afin que le peuple puisse, au foyer, le lire au besoin et en pénétrer parfaitement.

Nous avons donc fait un tirage considérable de cette lettre pastorale de Nos Seigneurs les Evêques (format grand in-12, sur bon papier, avec une jolie couverture), que nous offrons en vente aux prix suivants

\$80. pour 1000 exemplaires (franco)	45. « 500 « «
10. « 100 « «	6. « 50 « «
3.50 « 25 « «	0.20 « 1 « «

Nous engageons fortement messieurs les curés à répandre cette œuvre à profusion autour d'eux. Elle sera une prédication continuelle qui ne manquera pas de porter les fruits les plus abondants dans leurs paroisses.

Les commandes doivent être adressées à la *Croix*, 309 rue Saint-Paul Montréal.

## Ce que dit Pie X de la presse catholique

Pie X, s'adressant à un prêtre qui voulait connaître son opinion sur la presse catholique, s'exprima en ces termes:

« Ah! la presse, on ne comprend pas encore son importance. Ni les fidèles, ni le clergé ne s'en occupent comme il le faudrait. Les vieux disent quelquefois que c'est une œuvre nouvelle, et qu'autrefois on savait bien tout de même les âmes sans s'occuper de journaux. C'est blentôt dit: autrefois! autrefois! h... ces mauvaises têtes ne font pas attention qu'autrefois le poison de la

mauvaise presse n'était pas répandu partout et que, par conséquent, le contre-poison des bons journaux n'était pas également nécessaire.

« Il ne s'agit pas d'autrefois. Nous ne sommes plus à autrefois: nous sommes à aujourd'hui. Eh! bien, c'est un fait, qu'aujourd'hui le peuple chrétien est trompé, empoisonné, perdu par les journaux impies. En vain vous bâtirez des églises, vous prêcherez des missions, vous fonderiez des écoles, toutes vos bonnes œuvres, tous vos efforts seraient détruits si vous ne saviez pas manier en même temps l'arme défensive et offensive de la presse catholique loyale, sincère.»

Ces paroles claires et autorisées se passent de commentaires.

## VINS DE MESSE

Marque: "VATICAN"      Marque: "SANCTUAIRE"

Ces vins se recommandent par leur qualité et les soins apportés à leur fabrication. Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

**Prix et Echantillons sur demande**

DEPOSITAIRES:

Arthur Drolat, St-Sauveur, Québec. — G. et Ed. Oudreau, Lévis. — Bellefeuille et Giroux, Trois-Rivières. — B. H. Major et J. Soubière, Lévis, rue Sussex, Ottawa. — E. T. Tromp, Sorel, P. Q. — B. Blangin & Co, Ville-Marie, P. Q. — Laporte, Martin & Co, L. Montréal.

# Grand Concours de la 'Croix'

\$ 10	EN OR
20	EN OR
30	EN OR

Seront données aux trois personnes qui obtiendront le plus d'abonnements à la "Croix" au prix réduit d'une piastre par année depuis le 20 octobre 1911 au 1er mai 1912

### D'AUTRES RECOMPENSES TRES APPRECIABLES OFFERTES A TOUS LES AUTRES PROPAGATEURS

#### LES CONDITIONS DU CONCOURS

- 1° Ce concours, ouvert le 20 octobre dernier, à midi, sera fermé le 1er mai prochain, à midi.
- 2° Durant ce concours, le prix régulier de l'abonnement à la *Croix*, qui est de deux piastres, est réduit à une piastre par année, payable d'avance, pour tout nouvel abonné qui se fera inscrire sur nos listes.

#### PRIX SPECIAUX

- 3° La personne qui aura obtenu le plus de nouveaux abonnements annuels à la *Croix* au prix d'une piastre chacun aura droit à **Trente piastres en or.**
- 4° La personne qui viendra en second lieu par le nombre d'abonnements aura droit à **Vingt piastres en or.**
- 5° La personne qui sera en troisième lieu aura droit à **Dix piastres en or.**

#### AUTRES PRIX

- 6° En outre de ces trois grands prix, nous offrons les récompenses suivantes:
  - a.— Toute personne qui nous aura obtenu cinq nouveaux abonnements annuels au prix d'une piastre chacun aura droit, à son choix, à une des œuvres de la 1ère série énumérées plus bas.
  - b.— Toute personne qui nous aura obtenu dix nouveaux abonnements annuels aura droit à une œuvre de chacune des deux premières séries.
  - c.— Toute personne qui nous aura obtenu quinze nouveaux abonnements annuels aura droit à une œuvre de chacune des trois premières séries.
  - d.— Toute personne qui nous aura obtenu vingt nouveaux abonnements annuels aura droit à une œuvre de chacune des quatre séries.

1ère Série	2e Série	3e Série	4e Série
<i>A propos de la guerre</i> , par Louis Veillot. <i>Légendes du Nord-Ouest</i> , par l'abbé G. Dugas. <i>Du Pape</i> , par J. de Maistre. <i>Introduction à la vie dévote</i> , par S. François de Sales. <i>Dans la Tourmente</i> , par Ernest Jaudet. <i>Lectures spirituelles de S. François de Sales</i> . <i>La jeune fille et la Vierge chrétienne à l'école des saints</i> . <i>Le jeune homme comme il faut</i> . <i>Un voyageur des pays d'en haut</i> , par l'abbé G. Dugas. <i>La Ligue de l'Enseignement</i> , par Henri Bernard. <i>Fils d'Emigré</i> , par Ernest Daudet. <i>Cœur magnanime</i> , par Rose de Provence. <i>Le catholicisme d'action</i> , par le P. Palau, S. J. <i>La condamnation du modernisme social dans la censure du Sillon</i> , par Mgr Henri Delassus. <i>Pensées</i> , par Pascal. <i>L'homme tel qu'il doit être</i> .	<i>Direction et Conseils pratiques aux institutrices chrétiennes</i> , par l'auteur des «Paillettes d'or». <i>Le Libéralisme est un péché</i> , par don Félix Sarda. <i>Manuel d'Economie politique</i> , par J. Schrijvers, s. s. r. <i>La question juive</i> , par Mgr Henri Delassus. <i>Corbin et d'Aubécourt</i> , par Louis Veillot. <i>L'illusion libérale</i> , par Louis Veillot. <i>Soirées de Saint-Pétersbourg</i> (2 vol.), par J. de Maistre. <i>Traité de l'amour de Dieu</i> , par S. François de Sales (2 vol.). <i>L'Art d'arriver au vrai</i> , par Balmès. <i>Ferdinand Brunetière; l'homme, le critique, l'orateur, le catholique</i> , par Mgr Delmont. <i>Manuel de Pédagogie</i> , par Edmond Gabriel.	<i>L'américanisme et la conjuration anticatholique</i> , par Mgr Henri Delassus. <i>Historiettes et Fantaisies</i> , par Louis Veillot. <i>Histoire de l'Ouest canadien</i> , par l'abbé G. Dugas. <i>L'oublié</i> , par Laure Conan, ouvrage couronné par l'Académie Française. <i>La question religieuse aux Etats-Unis</i> , par J.-P. Tardivel. <i>Une fleur canadienne</i> , par le Père Pampalon, c. s. s. <i>Vérités sociales et erreurs démocratiques</i> , par Mgr Henri Delassus. <i>Une fleur mystique de la Nouvelle-France</i> , par le Père L. Hudon, s. <i>Sur les chemins de la croyance</i> , par P. Brunetière. <i>Restes chez vous</i> , illustré, par Pierre L'Ermite. <i>Lisez-moi ça!</i> illustré, par Pierre L'Ermite. <i>Et de quatre</i> , illustré, par Pierre L'Ermite. <i>Et ça!</i> illustré. <i>Florida</i> , par Roger de Fourniale.	Chacun de ces ouvrages vaut au moins une piastre <i>Sermons de saint Alphonse de Liguori</i> , docteur de l'Eglise, 2 vol., nouvelle édition. <i>Les Odeurs de Paris</i> , par Louis Veillot. <i>Le parfum de Rome</i> , par Louis Veillot. <i>Confession de saint Augustin</i> , texte, traduction et notes d'après Mgr Péronne (4 vol.). <i>Notes de voyages</i> , par J.-P. Tardivel. <i>Vers la Terre-Sainte</i> , par l'abbé J.-A. L'Archevêque. <i>Foi et raison</i> , cours d'apologétique; beau volume de 600 pages, avec notes marginales. <i>Lettres apostoliques et Encycliques de Léon XIII</i> (7 vol.) <i>Lettres apostoliques et Encycliques de Pie X</i> (4 vol.) <i>Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie</i> , par Montalembert (2 vol.) <i>Modernisme et Modernistes</i> , par Mgr Delmont. <i>La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ</i> , par Louis Veillot.

#### APPEL A MESSIEURS LES CURÉS

Nous demandons tout particulièrement à Messieurs les Curés d'intéresser à ce concours les jeunes gens et jeunes filles de leurs paroisses. Il faut que ce mouvement de propagande soit général.

LA DIRECTION DE LA CROIX

# L'ORIGINE DU MAÇONNISME

Une question de haut intérêt

Il y a longtemps que des fouilleurs ont découvert dans l'histoire des sociétés secrètes des preuves de l'action neuf fois séculaire des Juifs contre l'Eglise.

Le P. Barruel, s.j., l'immortel auteur des *Mémoires pour servir au Jacobinisme*, a envoyé au Vatican, en 1806, un document important attestant la participation très active de la juiverie à l'organisation des grandes sociétés secrètes destinées à saper les colonnes du catholicisme.

Il s'agit d'une lettre de J. B. Simonini, ancien officier piémontais à qui les Juifs, qu'il fréquenta intimement et qui lui offrirent de le faire général s'il voulait entrer dans la maçonnerie, affirmèrent, entr'autres :

1o Que le fondateur du manichéisme, Manès (esclave juif racheté par une Veuve, d'où l'expression : les fils de la Veuve) et le chef de la célèbre secte des Assassins, le « Vieux de la Montagne », (Haçan, fils de Sabah), étaient Juifs ;

2o Que la maçonnerie et l'illuminisme de F. Weishaupt sont d'origine juive. (Il y avait, en effet, des Juifs kabbalistes dans l'entourage intime de Weishaupt.)

3o Que toutes les sectes secrètes anti-chrétiennes tirent leur origine des Juifs, qu'elles comptaient à los déjà plusieurs millions d'affiliés et avaient de grandes ressources ;

4o Que la famille des Bourbons était leur plus grande ennemie (que les Juifs comptaient bien, dans quelques années, l'anéantir. (C'est-à-dire, tout au moins, les détrôner partout) c'est presque fait aujourd'hui.)

5o Qu'ils comptaient obtenir, à force d'argent, de menaces, de cabales, etc, de tous les gouvernements un état civil, (c'est-à-dire l'égalité civile et politique, avec les chrétiens. C'est fait.)

6o Que, possédant enfin les « droits de citoyens » au sein des peuples chrétiens, ils parviendraient bien, par l'usure, à dépouiller les chrétiens. (C'est en opération, un peu partout. Voyez la France.)

7o Que les Juifs se promettaient, dans au moins un siècle, d'être les maîtres du monde, de faire régner sur le monde civilisé le judaïsme persécuteur, et de réduire les chrétiens à un état d'esclavage.

C'est en train de se faire au point de vue économique et social. Ils sont déjà les maîtres de la finance cosmopolite et de presque toute la presse.

Le P. Barruel, après avoir envoyé l'original de cette lettre à Pie VII — les pièces sont encore aux archives du Vatican — reçut du secrétaire du Pape la réponse « que tout annonçait la véracité et la probité de Simonini », sur lequel Barruel, avait fait prendre les informations nécessaires par le Vatican. Barruel envoya aussi une copie de ce document révélateur à Napoléon Ier et à Louis XVIII. Enfin, il affirme, dans une note postérieure, qu'il a su, par un F. M., initié aux grands mystères, qu'il y avait beaucoup de Juifs dans les « hauts grades ».

Tout le monde le sait aujourd'hui, le judaïsme talmudique est omnipotent dans la haute maçonnerie internationale dite écossaise, régie par des Suprêmes Conseils, dont celui de Rome, sous Nathan, est le directeur central, depuis 1894.

La haine juive contre les Bourbons, considérés par eux alors comme la première des dynasties chrétiennes, se traduisait dans les loges, avant la Révolution, par la formule L. P. D. (Lilia Pedibus Destruere), importée d'Angleterre par Voltaire, de même que son autre formule, également d'origine juive talmudique, Ecr. l'Inf. (Ecrasons l'Infâme), dirigée personnellement contre Jésus-Christ, objet d'une exécution essentielle juive, attestée par le Ta

mud et due aux continuateurs rabbiniques des Pharisiens et de la synagogue de l'an 33.

F. Arouet se servit cent fois de cette formule pour signer, sans plus, ses lettres aux F. M. et amis. Il signait aussi « Christ-moque », ce qui est tout à fait conforme au génie talmudique.

A rapprocher de ce « Christ-moque », un Juif américain et sans doute F. M., nommé Hirsh, qui a publié aux applaudissements du *New-York Times*, un livre destiné à représenter Jésus-Christ comme atteint d'aliénation mentale. Les déicides du Go'gotha ont de fidèles disciples au XXe siècle, comme au XVIIIe siècle.

## Aveux contemporains

La Bastille, de Paris, l'un des plus vaillants organes de la lutte actuelle contre la judéocratie maçonnique en France et dont la devise porte : *La Bastille à détruire, c'est la société secrète*, publie des aveux qui confirment singulièrement ceux recueillis il y a 96 ans par Barruel.

James Darmesteter, (prénom anglais, nom allemand), juif et professeur au Collège de France, a écrit récemment, non sans orgueil :

« Le Juif est le docteur de l'incrédulité. Tous les révoltés de l'esprit viennent à lui, dans l'ombre ou à ciel ouvert... C'est lui qui forge tout cet arsenal de raisonnements (?) et d'ironie, qu'il léguera aux sceptiques de la « Renaissance » (se disant F. M. humanistes), aux « libéraux » du grand siècle (alias : libres-penseurs et surtout libres-viveurs)... Et tel sarcasme de Voltaire n'est que le dernier et retentissant écho d'un mot murmuré, dix siècles, dans l'ombre du ghetto, et plus tôt encore, au temps de Celse et de Porphyre (sophistes gréco-juifs) au berceau même de la Religion du Christ... »

C'est l'aveu, à mots couverts, de la conspiration dix-neuf fois séculaire du judaïsme christophobe, dont la maçonnerie et les sociétés secrètes sont aujourd'hui les instruments universels.

Karl Marx, juif allemand, l'un des fondateurs du socialisme athée, anarchiste et révolutionnaire, a écrit : « Nous reconnaissons au judaïsme, un élément anti-social, universellement répandu, qui a été poussé à sa hauteur actuelle par le courant de l'histoire, sous la collaboration des Juifs. »

Adolphe Franck, auteur juif, a écrit, en 1866 :

« On ne se figure pas tout ce que le XVIIIe siècle a vu s'élever, en Europe, de sanctuaires mystiques (lisez : mystérieux, les Juifs se cachaient). De tous ces chefs de sectes, Martinès-Pasqualis est celui qui a laissé les traces les plus profondes. C'était le fils d'un Juif portugais qui était venu s'établir à Grenoble... Il professait extérieurement le catholicisme, tout en restant juif dans son intérieur. Le genre de mysticisme qu'adopta Saint-Martin (faux nom du disciple de Martinès-Pasqualis) venait en droite ligne de l'Orient et descendait de la Kabbale... »

Pasqualis et le prétendu Saint-Martin créèrent le martinisme, variété du maçonnisme illuminé anarchiquement révolutionnaire.

Bernard Lazare a écrit :

« Ce sont ces rationalistes et ces « philosophes » juifs qui, du Xe au XVIe siècle, jusqu'à la renaissance, furent les auxiliaires de ce qu'on peut appeler la révolution générale de l'humanité (contre le christianisme)... C'est l'esprit juif qui triompha dans le protestantisme... Pendant la seconde période révolutionnaire, celle qui part de 1830, ils montrèrent plus d'ardeur encore que dans la première. En travaillant pour le triomphe du libéralisme, ils travaillèrent pour eux... (et contre

les chrétiens). Par leur or, par leur énergie, par leur talent, par leurs crimes maçonniques ils soutinrent et secondèrent la Révolution européenne. On les trouve mêlés au mouvement de la « Jeune Allemagne », de la « Jeune Italie », de la « Jeune Turquie », de la « Jeune Chine », etc. Ils furent en nombre dans les sociétés secrètes qui formèrent l'armée combattante révolutionnaire, dans les loges maçonniques, dans la charbonnerie (carbonari), dans la Haute-Vente romaine, partout, en France en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en Italie. »

## L'escariote réhabilité

Dernier trait du génie talmudique : Pendant que le Hirsch de New-York insulte le Christ, d'autres Juifs ont entrepris la glorification de Judas, dans une tragédie jouée en Angleterre le 29 décembre 1910 au théâtre Globe, avec le concours obligé et obligeant de Sarah Bernhard.

Mais c'est en France, dans un château juif, que la pièce a été bâclée avant de passer en Angleterre pour repasser, un de ces jours, à Paris, où la maçonnerie lui réserve un accueil enthousiaste...

Et voici les Juifs de la maçonnerie peints par eux-mêmes !

J. B. GARDAVOU

## AUTOUR DU TEMPLE :

### Un F. M. condamné

La chambre criminelle de la Cour de cassation, à Paris, présidée par M. Bard, vient de rejeter le pourvoi formé par le franc-maçon Légitimus, député de la Guadeloupe, contre l'arrêt du 16 février 1911, confirmant son arrêt du 29 novembre 1910, qui le condamnait à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de ses droits civiques, pour fraudes électorales. Le F. M. Légitimus avait formulé six moyens de cassation, mais ils ont tous été déclarés inopérants par la Cour suprême. La condamnation est maintenant définitive.

### Bésil et Portugal

Le *Diario de Noticia*, de Lisbonne, annonce que le F. M. Bernardino Machado (Guimaraes), ancien souverain grand maître et grand commandeur du Grand Orient Lusitanien uni, Suprême Conseiller de la maçonnerie portugaise et souverain grand maître et grand commandeur honoraire du Grand Orient, Suprême Conseil du Brésil, est nommé ministre de la république portugaise près de la république des Etats-Unis du Brésil.

Le Brésil devrait renvoyer de son pays ce personnage interlope.

## L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE

Les dames patronnesses de l'hôpital Sainte-Justine commenceront bientôt une quête de par la ville afin de construire un nouvel édifice sur le site qu'elles ont acquis de la générosité de MM. L. et J. Beaubien, rue Saint-Dominique.

Les vraies bonnes œuvres ont la plupart d'humbles commencements ; mais, sous les bénédictions de Dieu, elles grandissent au pro rata des souffrances qu'elles ont à soulager ou du bien qu'elles ont à faire.

Il en est ainsi de l'hôpital Sainte-Justine.

## UN BON CONSEIL

Nos lecteurs savent que la Croix, pour conserver intacts son indépendance et son franc-parler, doit faire le sacrifice de revenus considérables. Par exemple, elle devra refuser, comme elle l'a fait durant les dernières élections municipales, une foule d'annonces très rémunératrices ; elle devra se tenir loin du patronage de tous les gouvernements, etc...

Nos lecteurs pourraient suppléer à ces sacrifices en payant fidèlement leur abonnement et en faisant de la propagande pour notre œuvre.

## CONTRE SHYLOCK

Les Cloches de Saint-Boniface signaient un jugement récent rendu par son honneur le juge Prudhomme de la cour du comté St-Boniface dans un cas d'usure non prévu par la seule loi qui règle la matière, la loi fédérale de 1907 défendant au prêteur d'exiger plus de 1200 sur toute somme n'excédant pas \$500 :

« Un malheureux avait signé un billet à un taux extravagant et il se trouvait dans l'impossibilité de le solder, tant les intérêts s'étaient accumulés. Le créancier porta la cause devant les tribunaux. Le Juge L.-A. Prud'homme fut appelé à la juger. Comme le montant du billet dépassait \$500, l'honorable Juge ne pouvait pas même avoir recours à la loi du 1200. Force lui fut de rendre jugement contre l'emprunteur et de le condamner à payer capital et intérêts, comptés sur la base du taux exorbitant. Néanmoins, après avoir protesté, cour tenant, contre un taux usuraire aussi odieux, le savant Juge ordonna au débiteur de payer le capital et les intérêts à date, au taux de 1200 ; mais il régla que la balance du jugement (excédant les 500 dollars) serait soldée à raison de cinq sous par an ! Cet ordre empêchait Shylock de recouvrer sa livre de chair et annulait l'effet d'un jugement injuste imposé par la teneur de la loi ou plus exactement par le manque de loi efficace pour réprimer de tels abus. »

Ce jugement, que n'aurait pas dé-savouré saint Louis, devrait être imité partout tant qu'une législation juste et efficace ne réprimera pas l'usure pour toute somme. Avis à nos législateurs fédéraux, qui, seuls, ont juridiction en l'espèce.

## UN MAGISTRAT

## LES ETATS-UNIS ET LA CHINE

Le gouvernement allemand s'est adressé récemment au gouvernement de Washington pour lui demander qu'elle attitude les Etats-Unis avaient l'intention de prendre relativement aux événements de Chine.

L'ambassadeur d'Allemagne à Washington a alors reçu une note du département des affaires étrangères de l'Union américaine contenant les déclarations suivantes :

« Il ressort des échanges d'idées qui ont eu lieu à plusieurs reprises entre les puissances intéressées qu'elles sont toutes d'accord pour maintenir la politique de l'action commune qui répond aux circonstances actuelles. Il est donc évident pour le gouvernement des Etats-Unis que toutes les puissances se sont jusqu'à présent, non seulement abstenues, d'un commun accord, d'intervenir par une action séparée dans les affaires intérieures de la Chine, mais ont aussi agi d'une façon absolument conforme à l'assurance qu'elles se sont donnée réciproquement de respecter l'intégrité et la souveraineté de la Chine. »

Il est dit, en outre, dans la note, que le gouvernement des Etats-Unis, en raison de la stricte neutralité qui a été observée jusqu'à présent d'un commun accord concernant les emprunts de la Chine, pense ne pas devoir favoriser les prêts qui seraient faits par ses nationaux, s'il n'est pas sûr que ces prêts ont un but absolument neutre relativement aux partis en lutte.

## LE DECRET "NE TEMERE"

Nous avons fait une nouvelle édition du décret *Ne temere*, texte latin et traduction française en regard. En vente aux bureaux de la Croix.

C'est en définitive à l'imprimerie de la Croix qu'il faut venir pour trouver le bon travail et le bon marché.

## MAIS ELLE N'A JAMAIS EU PLUS DE PUDEUR

Si la franc-maçonnerie internationale avait encore un reste de pudeur et pouvait se voiler la face, elle aurait bien des motifs pour le faire en ce moment-ci, en contemplant son œuvre en Portugal.

Afonso Costa, le grand manoire et porte-étendard de la Gucue en Portugal, déclarait il y a quelques mois à peine au Grand Orient de Lisbonne que « le gouvernement tâcherait de mettre en pratique les « enseignements et les principes de la « franc-maçonnerie ».

Certes, il faut lui rendre cette justice qu'il n'a pas failli à sa tâche. Afonso Costa, aussi bien que son successeur et ami intime Macieira, ont employé tous les efforts imaginables pour appliquer les principes maçonniques en Portugal, et « faire briller les purs principes de la liberté dans sa quintessence. »

Il paraît même que leur gloire a été chantée sur tous les tons dans tous les journaux socialistes ou anticléricaux de l'Europe. Est-ce que ces admirateurs ont si dépourvus de logique qu'ils ne reconnaissent pas enfin qu'ils ont fait fausse route, et que toute société où les principes maçonniques sont appliqués intégralement est destinée à l'anarchie et à la dissolution la plus complète ?

Et la situation de l'Eglise ? La plupart des évêques ont déjà été chassés de leur diocèse, et, si les autres ne l'ont pas encore été, ce n'est pas parce que leur courage a été moins brillant, mais uniquement parce que le gouvernement commence à voir que ces persécutions sont un moyen merveilleux pour faire aimer l'Eglise en Portugal.

Une fois les évêques chassés, M. Macieira croyait que toute résistance à la loi de séparation cesserait, et que les doyens ou les simples curés deviendraient plus accommodants. Quelle n'a pas été sa stupeur de voir paraître dans les journaux — quelques-uns bien républicains cependant — de longues listes de prêtres qui tous se solidarisaient avec leurs évêques, aux grands applaudissements de presque toute la presse. Quelques-uns des 217 qui avaient accepté les pensions schismatiques, se sont vus l'objet d'une répulsion populaire si vive, qu'ils ont été obligés de rejeter cette pension ; les autres attendent encore que le Gouvernement remplisse sa promesse, mais ce dernier fait la sourde oreille, car les finances ne sont pas précisément prospères, et il préfère payer ses espions carbonarios plutôt que de consoler les apostats qui ont préféré désobéir à leurs évêques et à Pie X.

## Le Grand orient se fait maitre d'école

Parmi les subventions accordées aux sociétés d'enseignement et aux associations syndicales, par le conseil municipal de Paris, nous devons signaler particulièrement les suivantes :

« Cours commerciaux du Grand-Orient, 5 000 francs. »

Cette dernière subvention nous laisse rêveur. Quel enseignement est donné dans les locaux de la grande Loge centrale ?

Peut-être l'art de fabriquer les fiches!!!

Quel syndicat professionnel y a pu établir son siège social ?

Nous avons trouvé !

C'est le syndicat des casseroles, organisé jadis par le petit père Combes et le général André.

Voilà toute l'explication du titre et de la subvention qui s'y attache.

« Cours commerciaux du Grand-Orient ! »

La France antimaçonnique dit à ce propos :

« Sous prétexte de patriotisme, mais tout simplement en vue de

constituer un puissant moyen de propagande et de racolage maçonnique, le G. O. de France ouvrir, dès le 25 novembre 1871, des Cours Gratuits de Langue allemande, dont fut chargé M. Koch, professeur de l'Université d'Etat.

« Augmentés depuis, ces cours étaient fréquentés annuellement par plus de deux mille jeunes gens des deux sexes. Nous avons su, de source absolument digne de foi, que nombre d'élèves qui les suivaient appartenaient aux associations catholiques. Ne rencontrant pas, alors, l'équivalent chez les catholiques, ils n'hésitaient pas à franchir le seuil de l'Hôtel de la rue Cadet, perdaient insensiblement leurs bons principes et, sauf de rares exceptions, finissaient par céder aux sollicitations et aux suggestions de la secte, en grossissant plus tard ses rangs !

« Depuis 1872, en ces dernières années surtout, la réconciliation des Loges du Grand Orient et du Rite Ecossais pour la France et ses dépendances a bien prouvé que l'étude de la langue allemande n'avait été qu'un abominable prétexte et qu'il n'existait aucun sentiment de patriotisme dans ce trompe-l'œil maçonnique. « Cette réconciliation a été établie déjà, en 1893, nous avions eu raison de mettre les profanes en garde. »

Ces faits nous rappellent naturellement le zèle intempestif que déploient nos petits francs-maçons de Montréal sous le manteau de l'instruction.

Toujours les mêmes, partout !

## HOMMAGES

Nos hommages à S.G. Mgr Bernard qui a célébré la semaine dernière le sixième anniversaire de son sacre.

## LE MARIAGE A LA LEGISLATURE

La cour suprême du Canada sera bientôt saisie des questions du cabinet fédéral relatives à la juridiction du Parlement sur le mariage, mis à l'ordre du jour par le bill Lancaster.

Comme notre province est fort intéressée dans cette cause, M. Bounassa a demandé à M. Gouin, hier, à la législature, si son gouvernement avait été invité par Ottawa à défendre les intérêts de Québec devant la cour suprême.

M. Gouin a répondu négativement et a ajouté que son cabinet ne reconnaissait pas à la cour suprême le droit de définir les pouvoirs du gouvernement fédéral en cette matière et qu'une cause d'incompétence à peu près semblable était actuellement instruite devant le Conseil privé.

Cependant, nous estimons, avec M. Tellier, que la province devrait se faire représenter devant la cour suprême et y produire une inscription en droit afin de faire décider par le plus haut tribunal de l'empire, d'une manière toute particulière, que la cour suprême n'a pas juridiction sur le cas qui lui est soumis par le cabinet Borden.

## Notes diverses

En Californie, le gouverneur veut abolir la peine de mort et préparer un projet de loi à cet effet.

Les Sœurs Gries de Saint-Hyacinthe ont accepté, à la demande de S. G. Mgr Charlebois, de prendre la direction d'un hôpital au Pas. Elle s'y rendront le printemps prochain.

Le carême au Gesù sera prêché par le Rév. Père Lord, s.j., et, à la cathédrale par M. le chanoine Gauthier et les abbés Elie Auclair et Harbour.

On nous informe que l'interdiction portée par Mgr Walsh, évêque de Portland, contre six de ses diocésains, parce qu'ils avaient essayé de faire dissoudre la « Corporation Sole », a été ratifiée à Rome.